

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 11 mars 2014 une note d'information relative à l'émission par AXA Crédit d'un emprunt obligataire subordonné, d'un montant de 60 000 000 de dirhams, réservé à AXA Assurance Maroc et CIMR IDDIKHAR.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

	Tranche A Cotée	Tranche B Non Cotée
Montant de l'émission	MAD 45 000 000	MAD 15 000 000
Nombre de titres à émettre	450 obligations subordonnées	150 obligations subordonnées
Valeur nominale	MAD 100 000	MAD 100 000
Taux	5,95% Fixe, en référence à la courbe secondaire des BDT 5 ans au 31/01/2014 soit 4,75% augmenté d'une prime de risque	5,95% Fixe, en référence à la courbe secondaire des BDT 5 ans au 31/01/2014 soit 4,75% augmenté d'une prime de risque
Prime de risque	120 pbs	120 pbs
Maturité	5 ans	5 ans
Mode d'allocation	Tranche réservée à AXA Assurance Maroc	Tranche réservée à CIMR IDDIKHAR
Mode de remboursement	In fine	In fine
Négociabilité des titres	Négociables à la Bourse de Casablanca	Négociables de gré à gré ( Hors bourse)

Un extrait de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. La note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais aux souscripteurs de la présente opération ;
- Tenue aux sièges d'AXA CREDIT et du Crédit du Maroc ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca ;
- Disponible sur le site du CDVM : [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma).

**CONTACT CDVM :**

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/004/2014